



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 09 MAI 2022 À 09H30
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Benoit JIMENEZ - Président, Didier GUÉVEL - Vice-Président, Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Maurice MAQUIN - Vice-Président, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Tony FIDAN - Vice-Président, Roland PY - Vice-Président, Claude TIBI - Vice-Président, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

Absent(s) excusé(s) :

Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente

Assistaient également :

Éric CHANAL - Directeur Général, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration Ressources, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe responsable des projets

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bureaux syndicaux :

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau du lundi 04 avril 2022

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2022

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus.

Procédures juridiques

Avenant n° 1 au marché public pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la Rue des Pêcheurs sur le territoire de la commune de GARGES-LÈS-GONESSE (Opération n° GARG 124)

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau donne son accord au Président pour la signature de l'avenant n° 1.

Avenant n° 1 au marché public de prestation de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation et le renforcement structurel de la dalle de couverture du Petit Rosne entre les Places Miraville et du Marché sur le territoire de la commune de SARCELLES (Opération n° 514A)

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau donne son accord au Président pour la signature de l'avenant n° 1.

Éric CHANAL précise que l'opportunité d'ouvrir la dalle de couverture du Petit Rosne entre les places Miraville et du Marché s'est posée. Mais étant donné la proximité du marché et la présence de voiries, il semble plus raisonnable de procéder au renforcement structurel de la dalle.

Éric CHANAL informe également les membres du Bureau de la programmation de la prochaine Marche de la rivière organisée par l'ASSARS le 22 mai 2022. L'inauguration d'un repère de crue liée aux inondations de 1992 est inscrite à l'ordre du jour de cette manifestation à 14h30.

Maurice MAQUIN sera présent à l'Assemblée Générale de l'ASSARS programmée le 18 mai.

Avenant n° 1 au marché d'installation des dispositifs d'auscultation des barrages classe C (Marché n° 11-21-52)

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau donne son accord au Président pour la signature de l'avenant n° 1.

Attribution de marchés publics

Attribution du marché public relatif à l'extension des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales Chemin des Sœurs Colombes sur le territoire de la commune de LE THILLAY (Marché n° LETHI169)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à l'entreprise ESSOR pour un montant de 243 603,30 € HT et pour une durée liée à l'exécution des prestations.

Attribution du marché public relatif à l'assistance lors des acquisitions foncières amiables ou forcées (Marché n° 07-22-27)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à GEOFIT EXPERT pour un montant de 17 455 € HT et pour une durée d'un an reconductible trois fois.

Demande de subvention et/ou définition de critères de marchés publics :

Critère de sélection et demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le marché public relatif à la réhabilitation des réseaux d'eaux usées Rue de Bellevue sur le territoire de la commune de SARCELLES (Marché n° SARC 117)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix et autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Critère de sélection et demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement des Avenues Pascal Pasteur et Voltaire sur le territoire de la commune de LE THILLAY (Opération n° 612LETHI 101B)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix et autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Critère de sélection et demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le marché public relatif à la réhabilitation des réseaux d'eaux usées Rue Daniel Panquin sur le territoire de la commune de GARGES-LÈS-GONESSE (Marché n° GARG172)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix et autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

ASSAINISSEMENT

Méthanation du CO₂ sur la STEP du SIAH - Point d'avancement

Éric CHANAL rappelle que la méthanation consiste à produire du méthane de synthèse grâce à un processus industriel de transformation du dioxyde de carbone émis lors de la méthanisation des boues. La viabilité économique de ce processus est très incertaine compte tenu du coût élevé de sa mise en œuvre, notamment énergétique.

Par ailleurs, le Code de l'énergie ne permet pas actuellement l'injection dans les réseaux de gaz naturel de biométhane de synthèse résultant du processus de méthanation, comme c'est le cas pour le biométhane issu de la méthanisation.

Suite au dépôt d'une demande de dérogation par le SIAH aux conditions d'utilisation et d'accès aux réseaux d'électricité et de gaz, la Commission de Régulation de l'Énergie a émis un pré avis favorable quant à l'éligibilité du projet du syndicat. L'octroi d'une dérogation permettrait de relancer les études technico-financières.

Il est à noter que la crise gazière actuelle montre la nécessité de réduire la dépendance de la FRANCE au gaz naturel étranger et peut donc favoriser une accélération du développement de la production locale de biométhane, avec notamment la mise en place de dispositifs de soutien, notamment financiers, des pouvoirs publics à l'injection de biométhane.

Éric CHANAL évoque le projet de la Communauté d'Agglomération de PAU qui s'est lancée dans une opération de construction d'installations de méthanisation et de méthanation dans son usine de dépollution des eaux usées, et qui dans ce contexte, a également formulé auprès de la CRE une demande de dérogation nécessaire à l'injection du méthane de synthèse dans le réseau de gaz naturel.

Éric CHANAL indique avoir informé GRDF qu'une autorisation de dérogation de la CRE ne vaudrait pas engagement pour le SIAH de mise en œuvre de ce projet.

Éric CHANAL ajoute que les équipes du syndicat s'intéressent également à la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les terrasses des ouvrages de la station de dépollution afin de produire de l'électricité verte qui pourrait être utilisée dans le processus de méthanation, qui nécessite beaucoup d'énergie, et/ou pour les besoins internes de la station.

Suite à l'interrogation de Nicole BERGERAT quant à la faisabilité de l'installation d'une turbine hydroélectrique sur les eaux usées traitées, Éric CHANAL précise que cette option n'a pas été étudiée à ce jour. Et propose d'apporter des précisions sur la faisabilité de cette alternative.

Actuellement la récupération calorifique des eaux usées de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE permet d'alimenter une pompe à chaleur qui alimente les bâtiments de l'usine, dont le bâtiment administratif. De tels dispositifs pourraient également être mis en œuvre dans un futur proche si la ville de GARGES-LÈS-GONESSE, dans le cadre de son futur réseau de chaleur, fait le choix de venir récupérer des calories sur la canalisation de rejet des eaux traitées du SIAH.

Courrier de la Préfecture du VAL D'OISE relatif aux ASA de GOUSSAINVILLE - Volet assainissement

Éric CHANAL rappelle que le syndicat a fait part au Préfet du Val d'Oise de ses interrogations concernant l'exercice de ses compétences en matière d'assainissement des eaux usées et pluviales sur le périmètre des Associations Syndicales Autorisées sur la commune de GOUSSAINVILLE.

Par retour de courrier en date du 7 avril 2022, le Préfet du VAL D'OISE confirme que la réglementation prévue par le CGCT ne permet pas au SIAH de signer une convention de mise à disposition des réseaux des ASA. Le SIAH ne peut donc pas intervenir sur ces réseaux privés de manière pérenne. Il appartient ainsi aux ASA d'assurer, sur leurs périmètres respectifs, la gestion du service public d'assainissement des eaux usées et pluviales.

En revanche, le SIAH peut assurer une prestation de service pour le compte d'une collectivité, d'un autre établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte. C'est actuellement le cas avec quatre communes membres de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France.

Éric CHANAL propose de rédiger un courrier à l'attention des ASA afin de leur faire part de la position de la préfecture sur ce sujet, et dans le prolongement, d'organiser une rencontre avec le Maire de GOUSSAINVILLE.

Le Bureau valide ces propositions.

Chantier du micro tunnelier – Point d’avancement (Marché n° 500 A)

Déborah TANGUY annonce que le projet a pris de l’avance, avec une sortie du micro tunnelier sur le site de la station programmée le 10 mai. Les galeries devront ensuite être reprises.

Éric CHANAL ajoute que suite à sollicitation, le SIAH participera, en tant que maître d’ouvrage, à une table ronde organisée le 31 mai par la fédération des travaux sans tranchées (FSTT) lors de son salon annuel qui aura lieu en 2022 Porte Floral de Paris.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Retour sur la réunion du 8 avril 2022 avec la Mairie de SARCELLES concernant l'aménagement du secteur dit "des Cèdres" sur le territoire de la commune de SARCELLES (Opération n° 515)

Éric CHANAL indique qu’une interrogation demeure concernant le portage du projet par le SIAH. Le syndicat y est favorable ainsi que le Maire de SARCELLES. Le cahier des charges de l’aménageur intégrait le projet hydro-écologique lié à la restauration de la rivière. Pour autant, le coût n’a semble-t-il pas été intégré dans le projet d’aménagement.

La commune de SARCELLES sera propriétaire du foncier d’ici fin 2022. Les premiers permis de construire seront déposés début 2024. Le SIAH souhaite réhabiliter sa canalisation d’eaux usées qui traverse le site avant cette échéance.

Le Bureau valide la prise en charge par le SIAH de la maîtrise d’ouvrage du volet hydro-écologique de ce projet d’aménagement. Un marché de maîtrise d’œuvre externe devra être passé pour la renaturation du Petit Rosne et la valorisation écologique du site.

Retour sur le Comité de Pilotage (COFIL) du 19 avril 2022 avec Madame le Maire de MOISSELLES - Renaturation du Petit Rosne sur le territoire de la commune de MOISSELLES (Opération n° 509)

Déborah TANGUY rappelle qu’une partie du Petit Rosne se situe en aval du Bourg de MOISSELLES. Ce premier COFIL s’est déroulé en présence du bureau de maîtrise d’œuvre externe. Les études ont démarré.

Jean-Pierre LECHAPTOIS alerte le Bureau sur la problématique foncière qui risque de se poser au niveau d’une parcelle classée NC.

Retour sur la réunion du 21 avril 2022 avec ICADE - Renaturation du Petit Rosne secteur Émile Zola sur le territoire de la commune de SARCELLES (Opération n° 504)

Déborah TANGUY annonce que le SIAH a reçu deux représentants d’ICADE dans le cadre du projet de renaturation du Petit Rosne sur le secteur Emile Zola à SARCELLES. Le SIAH doit préciser à ICADE ses besoins en termes d’emprise foncière. Une promesse de vente pourrait être finalisée d’ici la fin de l’année 2022.

Par ailleurs, un premier COFIL devrait réunir le SIAH, la commune de SARCELLES et ICADE avant l’été.

Retour sur la matinée du samedi 30 avril avec le diagnostic en marchant - Renaturation du Croult au droit du secteur de la NEF sur le territoire des communes d'ARNOUVILLE et de BONNEUIL-EN-FRANCE (Opération n° 489D)

Déborah TANGUY indique que ce diagnostic a été organisé dans le cadre de l'étude de maîtrise d'œuvre et a réuni des riverains, des élus et agents de la commune d'ARNOUVILLE. Le compte-rendu sera porté à la connaissance du Bureau.

Éric CHANAL considère que cette démarche citoyenne participative permet au SIAH de développer une relation privilégiée avec les différents acteurs du territoire et d'échanger sur ses compétences et les actions qu'il mène.

Diagnostic en marchant programmé le dimanche 29 mai 2022 à 9h00 - Aménagement paysager et valorisation écologique des bassins du Bois d'Orville sur le territoire de la commune de LOUVRES (Opération n° 510)

Déborah TANGUY précise que les Maires des communes de LOUVRES et de GOUSSAINVILLE participeront à ce diagnostic en marchant. Trois parcours ont été définis.

Demande de Lionel PLASMANS - Ferme de Vaulerand sur le territoire de la commune de VILLERON pour poser une canalisation d'irrigation dans la buse du Ru de la Michelette sous l'autoroute A1 sur le territoire de la commune de CHENNEVIERES-LÈS-LOUVRES

Éric CHANAL indique avoir été sollicité par Monsieur PLASMANS pour la pose d'une canalisation d'irrigation permettant d'arroser son champ de pommes de terre de fin mai à mi-septembre 2022.

Éric CHANAL a fait part à Monsieur PLASMANS des enjeux hydrauliques de cette demande et des conséquences notamment en termes de formation possible d'embâcles sous l'autoroute.

Suite à des échanges entre ses membres, le Bureau répond favorablement à la demande de Monsieur PLASMANS compte tenu du caractère très temporaire de la demande. Un courrier de réponse va être rédigé à l'attention de Monsieur PLASMANS.

RESSOURCES HUMAINES

Arrivée Marine GARCIA (Service Télégestion)

Éric CHANAL indique que Marine GARCIA a rejoint le service de Télégestion Electromécanique Métrologie le 2 mai, en tant que chargée de mission hydraulique métrologie au grade d'ingénieur.

Point sur les recrutements à venir

Deux chargés de projet vont intégrer le service de Maîtrise d'œuvre à compter du 1^{er} juin. Ils seront rejoints début septembre par Ulrich DREUX, actuel responsable de la police de l'Eau du VAL D'OISE, au poste de chef du service de Maîtrise d'œuvre.

*Fin de la réunion de bureau à 11h15
Prochaine réunion de bureau lundi 23 mai 2022 à 9h30*